



www.isere.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 30 mars 2018

Le Département vote un vœu sur le 80km/h en appelant le Gouvernement à renoncer à cette mesure générale inefficace

A l'occasion de la séance publique de ce 30 mars, le Département de l'Isère a voté un vœu sur la décision du Gouvernement de réduire à 80km/h la vitesse de circulation sur les axes secondaires. Cette mesure générale, pensée sans aucune concertation avec les collectivités locales, n'aura pas l'effet escompté sans priorisation des efforts sur les secteurs accidentogènes.

Une mesure prise depuis Paris sans aucune concertation

La mesure sur le 80km/h a été prise depuis Paris en Comité Interministériel de la Sécurité Routière le 9 janvier dernier sans qu'aucune information ni concertation n'ait eu lieu auparavant avec les Départements, qui sont pourtant l'échelon local compétent sur ce sujet.

Aucun résultat suffisant n'a non plus été dévoilé sur l'expérimentation menée par le Gouvernement.

Cette méthode générale aura pour défaut de ne pas bien appréhender la réalité du terrain et de ne pas considérer pleinement les véritables dangers existants sur chaque axe.

Les expérimentations nationales et les comparaisons internationales ne montrent d'ailleurs aucune efficacité de ce type de mesures pour diminuer la mortalité routière : au Danemark, l'expérimentation sur deux ans d'une hausse de la vitesse autorisée de 80 à 90 kms s'est même traduite par une baisse de la mortalité routière de respectivement 11% et 13% (37 morts par million d'habitants contre 54 en France). C'est pourquoi le Département de l'Isère s'est allié à 27 autres Départements dans une lettre ouverte remise début mars au Premier Ministre demandant de revenir sur cette mesure.

Le plus efficace est d'aménager les secteurs accidentogènes

Fort de son expertise en la matière, le Département de l'Isère propose de concentrer les efforts sur les secteurs les plus accidentogènes.

Le plus efficace pour lutter contre la mortalité routière est en effet d'adapter les infrastructures et de réduire les points singuliers qui concentrent les problèmes comme le fait le Département de l'Isère

La majorité a engagé depuis 2015 de très importants travaux en matière de sécurité routière en réalisant 73 opérations pour un budget de 26 millions d'euros ayant un impact positif direct sur la sécurité.

Accidentologie en Isère (hors zone Métro) :

- 2015 – 30 morts
- 2016 – 29 morts
- 2017 – 23 morts

Spécifiquement sur la réduction de la vitesse, le Département réduit aussi systématiquement la vitesse de circulation à 70km/h sur ces secteurs problématiques.

« Nous avons pour priorité la sécurité des Isérois sur les routes départementales. C'est notre travail quotidien. En la matière, nous croyons davantage à une réduction de la vitesse en fonction de la dangerosité de l'axe, ce que nous faisons déjà, plutôt qu'à une mesure générale et donc imparfaite. Il

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

appartient aux Départements de fixer les règles, pas au Gouvernement depuis Paris » explique Jean-Pierre Barbier, Président du Département de l'Isère

>>>Ci-dessous le vœu voté par le Conseil départemental ce 30 mars



VOEU

*Présenté par Bernard PERAZIO
au nom de la majorité départementale*

Vœu contre l'abaissement de la vitesse de 90 km/h à 80 km/h sur les routes départementales

Séance Publique du Conseil Départemental du 30 mars 2018

Le Gouvernement a décidé, à la suite du Comité Interministériel de la Sécurité Routière du 9 janvier 2018, un abaissement, effectif à compter du 1^{er} juillet 2018, de la vitesse autorisée à 80 km/h sur l'ensemble des routes secondaires à double sens sans séparateur de voies.

Tout en soutenant sans réserve l'objectif visé par le Gouvernement de réduire la mortalité routière ainsi que la plupart des mesures adoptées à cette occasion, le Département de l'Isère considère toutefois que l'abaissement de la vitesse autorisée, qui aurait mérité une concertation avec les principaux gestionnaires de routes secondaires que sont les Départements, ne permettra pas d'atteindre cet objectif comme l'atteste les faits suivants :

- ✓ En France, les résultats de l'expérimentation de la limitation de la vitesse, lancée par le Gouvernement en 2015 sur trois tronçons considérés comme accidentogènes, n'ont pas permis d'établir un lien de cause à effet entre la diminution de la vitesse autorisée de 10 km/h et la baisse de la mortalité routière mais seulement de constater une baisse de la vitesse moyenne des usagers ;
- ✓ En Allemagne, alors que la vitesse sur le réseau secondaire est limitée à 100 km/h, le taux de mortalité est largement inférieur au taux français (39 morts par millions d'habitants 54 en France) ;
- ✓ Au Danemark, l'expérimentation sur deux ans d'une hausse de la vitesse autorisée de 80 à 90 km s'est traduite par une baisse de la mortalité routière de respectivement 11% et 13% (37 morts par million d'habitants).

Sur la base de ces constatations nationales et internationales, le Département de l'Isère considère que :

- ✓ seules des mesures de limitation ponctuelles et crédibles en raison de la configuration géométrique de certaines routes ou de la présence de certains carrefours peuvent se justifier ;
- ✓ la mesure la plus efficace pour lutter contre la mortalité routière est d'adapter les infrastructures et de réduire les points singuliers qui concentrent les problèmes. Dans cette optique, le Département a voté 26,3 M€ de crédits routiers depuis 2015 permettant de sécuriser 73 sites.



www.isere.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cet effort, associé à des actions pédagogiques fortes dans nos collèges pour sensibiliser les collégiens aux dangers de la route, se poursuivra sans relâche car la sécurité est la première priorité de notre politique routière.

En outre, il faut ajouter que la vitesse très élevée entre dans 12 % des causes identifiées d'accidents. A ce titre, il est important de lutter contre les autres causes à l'instar de l'alcool et des stupéfiants.

Par conséquent, le Département de l'Isère demande au Gouvernement de revenir sur sa décision d'abaisser à 80 km/h la vitesse sur l'ensemble des routes secondaires à double sens sans séparateur de voies.

Une aide exceptionnelle de 100 000 euros votée pour la Casemate

Conformément à ses engagements pris au moment de l'incendie, le Département a alloué une subvention de 100 000 euros à la Casemate pour contribuer à la restauration de ce lieu emblématique de la diffusion de la connaissance, dont le saccage et l'incendie en novembre dernier ont été revendiqués par un groupuscule libertaire et ultra-violent.

Cette aide intervient dans le cadre de la politique du Département de soutien à la culture. Développer la « culture pour tous et partout », tel est le fil conducteur de la politique culturelle du Département depuis trois ans. Fort de cette conviction, la collectivité, l'une des rares à avoir augmenté son budget « culture » ces dernières années, se donne les moyens de ses ambitions.

- C'est ainsi que, depuis 2015, le budget alloué à la culture a augmenté de 55 %, passant de 18 M€ à 28 M€ par an.
- La fréquentation des musées est en hausse de 10%
- 97 % des 300 bibliothèques départementales sont soutenues par le Département
- Le 11^{ème} musée départemental est en cours de création : le musée Champollion